Image not found or type unknown

# Droit de retractation Annonce erronée

Par **Nash Aimeka**, le **05/01/2017** à **16:29**

Bonjour,

J'ai un petit souci avec la réservation d'un véhicule.
J'ai en effet versé un acompte via Paypal pour un véhicule vu sur la centrale.
Attestation écrite faite par le vendeur.
L'annonce du véhiculé stipule que la puissance de celui-ci est de 204 cv (soit phase 2 du modèle).
Après avoir reçu l'acompte, le vendeur m'a envoyé différents éléments (CT, CG, Historique etc..).
En y regardant de plus près je me suis rendu compte que la puissance du véhicule était en fait de 184 cv (soit phase 1).

J'ai tout de suite appelé le vendeur pour lui stipuler que l'annonce était erronée et que je ne souhaitais plus acquérir le véhicule dans ces conditions. Ce dernier n'a pas l'air disposé à me restitué mon acompte.

Ai-je un recours étant donné que l'annonce ne donne pas la bonne info au sujet de la puissance ?
Je précise que l'annonce sur La Centrale vient d'un pro mais la CG est au nom du "patron".

Merci.

Par **Tisuisse**, le **07/03/2017** à **07:58**

Bonjour,

Un conseil : on n'achète jamais un véhicule d'occasion par internet, on ne fait cet achat qu'après avoir vu et essayé ce véhicule, après avoir eu connaissance d'un certain nombre de documents : contrôle technique, carte grise, factures ou carnet d'entretien, etc., et surtout après avoir fait le tour complet de la voiture et fait un essai au volant. Là, vous avez agi un peu trop légèrement à mon avis.

Par **Visiteur**, le **07/03/2017** à **08:38**

Bonjour,
faites des copies d'écran pour prouver vos dires mais vous vous engagez dans une affaire qui risque de durer ! Et comme le dit Tisuisse, vous l'avez un peu cherché ! voir beaucoup je trouve !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés